

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Saint-Omer
Canton de LUMBRES
Commune : Escoeuilles

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCOEUILLES
Séance du 9 décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 décembre à 19h, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian LEROY, Maire.

Sont Présents : MM. Christian LEROY, Maire, MM Hervé SPECQ, 1er adjoint, M. Gérard GILLET 2ème Adjoint, M. Dominique DESCAMPS, 3me adjoint, MM, Xavier BRIOUL, David FAUQUET, HAVART Daniel, Mme Aurore MACQUET, Mme Pascaline BARON et Céline DESOMBRE conseillers municipaux.

Ont donné pouvoirs : Néant

Sont absents : M. David BAYARD

A été désignée secrétaire de Séance : Mme Céline DESOMBRE

Délibération 07122024 : Reconduction de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2025-2026

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin relatif aux dérogations de l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a élargie les possibilités de dérogation et a permis notamment d'organiser le temps scolaire en huit demi-journées sans obligation de répartir les enseignements sur 5 matinées et 3 après-midis.

Monsieur le Maire expose que l'organisation du temps scolaire est arrêtée pour une durée maximum de trois, il convient pour la rentrée scolaire 2025-2026 de renouveler les rythmes scolaires en référence au code de l'éducation nationale, article 521-10 à 521-13.

Le conseil municipal s'est prononcé en faveur de maintenir le rythme scolaire à 8 demi-journées par semaine.

Entendu l'exposé du maire,

Après délibération, le conseil municipal **à l'unanimité :**

DECIDE

- De voter pour le maintien du rythme scolaire à 8 demi-journées, avec les horaires suivants :
 - ESCOEUILLES : 8h40 / 12h00 – 13h30 / 16h10
 - SURQUES : 8H50 / 11H50 – 13H20 / 16H20
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents

